

**LICENCE EN DROIT ECONOMIE GESTION
MENTION DROIT PARCOURS PUBLIC ET PRIVE**

**3ème NIVEAU
SEMESTRE 6**

**GROUPE DE COURS N° 4
SESSION DE RATTRAPAGE
MARDI 21 JUIN 2016
9 H à 12 H 30**

**Chaque étudiant devra remettre 3 copies [éventuellement
blanche(s)] à la fin de l'épreuve.**

Résultats session 1 (écrit ou oral)	Composition en session 2
Echec dans 1 matière	- L'étudiant doit composer obligatoirement dans sa matière en échec. - Il peut choisir de composer dans 1 ou 2 matières [CM ou CM + TD] validées (Matière Joker). - Il peut renoncer à composer dans 1 ou 2 matières [CM ou CM + TD] validées* (Matière Joker).
Echec dans 2 matières	- L'étudiant doit composer obligatoirement dans ses 2 matières en échec. - Il peut choisir de composer dans une matière [CM ou CM + TD] validée (Matière Joker). - Il peut renoncer à composer dans une matière [CM ou CM + TD] validée* (Matière Joker).
Echec dans 3 matières (ou plus)	L'étudiant doit composer obligatoirement dans 2 matières en échec et dans 1 autre matière [CM ou CM + TD] (déjà validée ou en échec) qu'il choisit librement.

*** Si l'étudiant choisit de ne pas composer dans une "Matière Joker", il devra rendre une copie portant la mention :**

"Je renonce à ma Matière Joker"

L'étudiant disposera de 3 jeux d'étiquettes libellées

« épreuve 1 »,
« épreuve 2 »,
« épreuve 3 ».

DANS CHAQUE MATIÈRE, IL DOIT COMPOSER SUR UNE COPIE DIFFÉRENTE.

Sur chaque copie, il collera les étiquettes d'un jeu et indiquera **le libellé de la matière** dans laquelle il aura choisi de composer ainsi que, le cas échéant, **le numéro du sujet**.

➤ **ATTENTION : LES COPIES NE PORTANT PAS LE LIBELLÉ DE LA MATIÈRE NE POURRONT PAS ÊTRE CORRIGÉES.**

GROUPE DE COURS N° 4

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISE

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

Sujet : La coutume : opposabilité et autorité dans l'ordre international.

CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

Sujet : Le délai de recours.

DROIT DES INSTITUTIONS ET DES FINANCES LOCALES

Sujet : L'autonomie financière des collectivités territoriales.

DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE ET PENAL

Sujet : La légitime défense.

HISTOIRE DES IDEES POLITIQUES

Sujet : La pensée politique de Caton.

HISTOIRE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES

Sujet : La redécouverte médiévale de la loi.

DROIT PUBLIC DES AFFAIRES

Sujet : Le risque dans les contrats de concession.

DROIT CIVIL 2

Sujet : La novation.

DROIT DU TRAVAIL

Sujet : Les attributions économiques du comité d'entreprise.

DROIT JUDICIAIRE PRIVE

Répondez à la question suivante de manière logique, argumentée et illustrée :

Comment et pourquoi détermine-t-on la valeur d'un litige ?

DROIT DE L'INFORMATIQUE

Sujet : Le transfert de données personnelles hors de l'Union européenne.

DROIT CIVIL 1

Sujet : La représentation successorale.

DROIT DES GROUPEMENTS ET SOCIETES

Sujet : Traiter, au choix, **l'un** des deux sujets suivants :

1^{er} sujet :

Les commissaires aux comptes de la société anonyme.

2^{ème} sujet :

La société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU).